

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 146

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Convention de partenariat avec le Centre de Culture ouvrière "Bernard Dubois"

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
1 30 85**

PRESENTATION

Le Centre de Culture Ouvrière Bernard Dubois gère le lieu d'accueil parents/enfants « Les Robins des Bois », situé dans les locaux sis 16, rue Bernard Dubois – 13001 Marseille. Il accueille les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte qui en assure la responsabilité.

Le lieu d'accueil parents/enfants « Les Robins des Bois » est un lieu de socialisation du jeune enfant et de soutien à la parentalité. Il permet de faciliter l'entrée du tout petit dans la vie sociale et son autonomisation progressive.

Son action poursuit plusieurs objectifs :

- Rompre l'isolement social d'un certain nombre de parents en les intégrant dans un groupe et de respecter certaines règles,
- Créer un cadre structurant pour les enfants en respectant les traditions des familles dans un but d'intégration et de socialisation,
- Conforter la relation parents/enfant à travers le jeu et les échanges entre les participants,
- Favoriser l'éveil des enfants avec leur parent à travers des activités d'éveil.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le Centre de Culture Ouvrière et le Département des Bouches du Rhône ont mis en place un partenariat afin de permettre l'intervention d'un professionnel de la Protection Maternelle et Infantile de la MDS de Pressensé une fois par mois au lieu d'accueil parents/enfants et aux supervisions de l'équipe d'intervenants.

A ce titre, une convention a été signée le 16 septembre 2013 afin de formaliser ce partenariat.

PROPOSITION

La convention précitée étant arrivée à échéance, et compte tenu des services rendus à la population du quartier par cette action, qui complète efficacement les actions de prévention mises en œuvre dans le cadre de la politique départementale en faveur de la petite enfance, je vous propose la signature d'une nouvelle convention.

INCIDENCE FINANCIERE

La signature de cette convention n'entraînera aucune incidence financière pour le Département.

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

CONVENTION

ENTRE :

Le Département des Bouches du Rhône représenté par Martine VASSAL, Présidente du Conseil Départemental, agissant aux présentes en vertu d'une délibération de la Commission Permanente n° en date du

D'une part,

ET :

Le Centre de Culture Ouvrière
Adresse : 16, rue Bernard Dubois – 13001 Marseille

Représenté par son Président Monsieur Rémi CABON ayant tout pouvoir à l'effet des présentes en vertu de sa qualité de Président

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans les locaux du Centre de Culture Ouvrière, situés 16, rue Bernard Dubois – 13001 Marseille, est organisé le Lieu d'Accueil parents/enfants (LAPE) « Les Robins des Bois » pour y développer une activité de soutien à la parentalité.

L'accueil parents/enfants se déroule une fois par semaine, le mercredi matin.

Cette action poursuit plusieurs objectifs :

- Créer un lieu d'accueil parents/enfants afin de rompre l'isolement social d'un certain nombre de parents en les intégrant dans un groupe et de respecter certaines règles,
- Créer un cadre structurant pour les enfants en respectant les traditions des familles dans un but d'intégration et de socialisation
- Conforter la relation parents/enfants à travers le jeu et les échanges entre les participants,
- Favoriser l'éveil des enfants avec leurs parents à travers des activités d'éveil.

ARTICLE 2 : LE PUBLIC

Le lieu d'accueil parents/enfants accueille les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un parent dans la limite de 8 enfants afin de préserver la qualité du travail de soutien à la parentalité.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental prévoit un partenariat entre le LAPE « Les Robins des Bois » et la Maison Départementale de la Solidarité Pressensé située 39, rue Francis de Pressensé – 13001 Marseille, afin de renforcer la collaboration entre le Centre de Culture Ouvrière et la MDS, sur des objectifs communs d'action de soutien à la parentalité.

ARTICLE 4 : MISSION

Un professionnel de la Protection Maternelle et Infantile de la MDS participera une fois par mois à l'accueil du LAPE, et aux supervisions mensuelles de l'équipe d'intervenants.

ARTICLE 5 : ASSURANCE

Le Département prend en charge les risques encourus par l'agent territorial dans le cadre de cette mission.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an renouvelable deux fois à compter de sa notification.

Si l'une ou l'autre des parties souhaite dénoncer la convention, elle devra en aviser l'autre avec un préavis de 3 mois avant le terme souhaité.

Marseille,
Le

Pour le CCO Bernard Dubois »
Le Président

Rémi CABON

Pour Madame la Présidente du Conseil
Départemental
La Déléguée à la Protection Maternelle et
Infantile, la Santé, l'Enfance et la Famille

Brigitte DEVESA